

Plan d'action 2025-2026

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

- À l'école Saint-Louis-de-France, toutes les formes de violence et d'intimidation seront adressées, et ce, sur la cour d'école, dans l'établissement, dans le transport scolaire et sur les réseaux sociaux.

- Lorsque de tels gestes sont posés, les élèves doivent les déclarer à un intervenant de l'école afin que lui et notre équipe puissent mettre en place les moyens nécessaires pour qu'ils ne se reproduisent plus.

- Tout intervenant qui observe des actes de type doit se mettre en action pour soutenir les victimes et mettre en place les moyens auprès des auteurs.

Portrait de la situation

En 25-26, l'équipe école a travaillé sur ces chantiers.

- Sensibilisation de l'équipe école aux approches sensibles et à l'approche réparatrice
- Mise en place d'un cadre d'intervention à l'échelle de l'école
- Développement d'un sentiment d'appartenance à notre école
- Favoriser l'apaisement avant l'intervention pour une meilleure pérennité des moyens

En 25-26, voici nos résultats selon les événements déclarés dans le SOI de nos élèves.

- Les gestes de violence et les conflits surviennent davantage lors des mois de novembre, février et mai.
- Les moyens mis en place auprès des élèves auteurs de ces actes permettent une nette diminution, voire l'arrêt de ces comportements. Chaque nouvelle pointe, nous observons des élèves différents.
- En comparant à l'année précédente, les 7 des 10 premiers gestes de violence sont en diminution.

Priorités

Pour la fin de 25-26, faire une réflexion avec le comité climat scolaire sur un moyen collectif à mettre en place pour le mois de mai, dernier moment chaud de nos données.

En 26-27, nos priorités seront les suivantes.

- Continuer la réflexion et la mise en place de moyens de prévention avant et pendant les mois plus fragiles.
- Continuer les développements des apprentissages sociaux émotionnels.
- Bonifier notre cadre d'intervention afin de favoriser la cohérence et la communication lors des interventions et en prévention des situations.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Utilisation du SOI de l'élève ;
- S'assurer que les documents sur notre site Internet soient à jour et diffusés aux parents via notre Info-parents ;
- Continuer de mettre de l'avant l'Organisme de Participation des Parents afin de rouvrir les portes de Saint-Louis-de-France aux parents ;
- Continuer de développer des partenariats avec les organismes de la communauté afin de favoriser la collaboration (service d'entraide, maison des jeunes, etc.) ;

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre conduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Sensibiliser le personnel et les élèves sur la violence et l'intimidation ;
- Encourager la réparation et la responsabilisation en cas d'écart de conduite : approche réparatrice en cas de conflits en se référant aux adultes ;
- Promouvoir le développement des apprentissages socio-émotionnels et des saines habitudes de vie des élèves dans la poursuite d'un climat scolaire sain et sécuritaire favorisant le bien-être : ateliers, interventions régulières, activités écoles, etc. ;
- Favoriser la lecture des situations à l'aide d'un outil commun (Cadre d'interventions) ;
- Développer le sentiment d'appartenance des élèves via le comité Vie étudiante ;
- Favoriser la communication et l'harmonisation des pratiques entre le personnel scolaire et les parents ;
- Module SOI de l'élève (Mozaik/Clic-école)

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- Arrêt d'agir de la part de l'adulte ;
- Rencontre avec les élèves impliqués pour bien comprendre la situation ;
- Identifier les rôles de chacun (victime, auteur, témoin) ;
- Réflexion / gestes de réparation
- Informer les parents

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Protéger la victime : rencontre avec un intervenant de l'école afin qu'elle laisse place à son ressenti et clarifie la situation.
- Auteur : rencontre avec un intervenant de l'école.
 - o Selon la situation, appliquer les différentes mesures prévues au code de vie de l'élève (Voir p. 11 de l'agenda)
 - o Suivis aux parents
- Témoin : rassurer et respecter leur rythme. Faire un rappel des intervenants disponibles pour dénoncer les situations. (Surveillants avec un dossard; TES, etc.)

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- Appeler au secrétariat (parents)
- Courriel à l'enseignant de son enfant (parents)
- Courriel au secrétariat (parents)
- Aller voir un adulte de confiance (élèves)

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

<https://cssnavigateurs.p03.c2atom.com/portal#/portal-request-form>

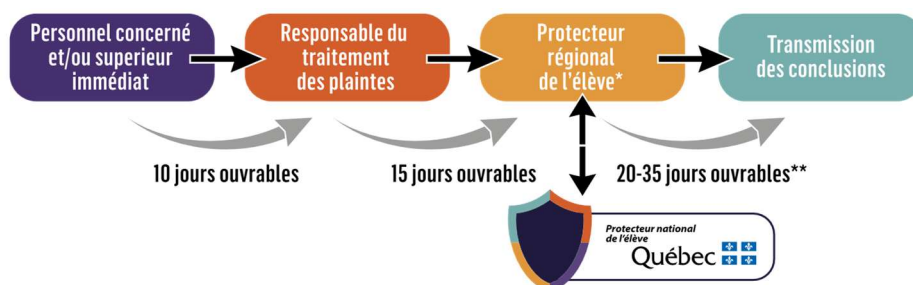
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : _____

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 25-26?

- Sensibilisation de l'équipe école aux approches sensibles et à l'approche réparatrice
- Mise en place d'un cadre d'intervention à l'échelle de l'école
- Développement d'un sentiment d'appartenance à notre école
- Favoriser l'apaisement avant l'intervention pour une meilleure pérennité des moyens

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Refonte du comité vie étudiante et conseil écolier
- Mise en place d'un cadre d'intervention pour une meilleure cohérence dans notre vision des situations et dans la priorisation des situations
- Formation sur les approches sensibles
- Formation sur l'approche réparatrice
- Mise en place de coin calme afin de favoriser l'apaisement tant dans nos locaux TES que dans certaines classes
- Réflexion sur les moyens collectifs à mettre en place pour prévenir nos mois les plus sensibles
- Récréations animées, par nos TES, les jeudis et vendredis
- En 5^e année, bloc intensif sur les émotions en art dramatique et mis de l'avant des jeux de société encadrés par les titulaires

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

En 25-26, voici nos résultats selon les événements déclarés dans le SOI de nos élèves.

- Les gestes de violence et les conflits surviennent davantage lors des mois de novembre, février et mai.
- Les moyens mis en place auprès des élèves auteurs de ces actes permettent une nette diminution, voire l'arrêt de ces comportements. Chaque nouvelle pointe, nous observons des élèves différents.
- En comparant à l'année précédente, les 7 des 10 premiers gestes de violence sont en diminution.

La mise en place des récréations animées a permis de réduire les conflits au retour des récréations et elle permet de modéliser certaines compétences socio-émotionnelles.

Le bloc intensif sur les émotions en art dramatique a permis de réduire les conflits en début d'année chez nos élèves de 5^e année en les comparant à l'année précédente. En combinaison avec les jeux de société, nous avons vu une diminution au mois d'octobre et une diminution globale du nombre de gestes de violence.